

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-ATFR-TFR-concours.html>



Devenir ATFR, TFR, concours déprécarisation dans l'enseignement supérieur

- Métiers - TFR-ATFR - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 3 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

TFR :

- 6 postes : Ces places sont offertes dans les établissements suivants :
- Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) de Toulouse : 4 places,
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) : 1 place,
- Institut national d'études supérieures agronomiques (Montpellier SupAgro) : 1 place,

par regroupement des branches d'activité professionnelle E, F, G et H :

- E : informatique et calcul scientifique ;
- F : documentation, communication, édition ;
- G : patrimoine, logistique, prévention et administration générale ;
- H : gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité.

- [les BAP concernés](#)
- [note de service](#)
- [Arrêté du 28 octobre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnalisé pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié \(recrutement dans le premier grade\)](#)

La pré-inscription se fera par Internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 4 novembre 2016.

- ATFR :
- 6 postes : Ces places sont offertes, toutes branches d'activité professionnelle regroupées, dans les établissements suivants :
- École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) : 1 place,
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AgroCampus Ouest) : 1 place,
- École nationale vétérinaire d'Alfort ([ENVA](#)) : 1 place,
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) : 2 places, - Institut national d'études supérieures agronomiques (Montpellier SupAgro) : 1 place.
- [note de service](#)
- [Arrêté du 28 octobre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié \(recrutement dans le grade d'adjoint technique de formation et de recherche de 1re classe\)](#)

La pré-inscription se fera par Internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 4 novembre 2016.

Ces concours concernent le programme 142, c'est-à-dire l'enseignement supérieur. Des concours seront ouverts pour l'enseignement technique (programme 143). Le SNETAP-[FSU](#) a demandé que les ouvertures de concours concerne toutes les options, notamment la documentation.